

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

Membres en exercice : 15
Titulaires présents : 11
Suppléants présents : 0
Pouvoirs : 0
Votants : 11

DB N°01/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

Séance du 19/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 Février à 17 heures, le bureau de la communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 12 Février 2026

Membres présents : Mmes & MM AVINENS René, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, GENDRON Yannick, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, MARTINOD Jean-Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absents excusés : BELLEMAIN Thierry, CHADEBEC Brice, COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas.

Secrétaire de séance : Philippe IZOARD

OBJET : CHOIX PRESTATAIRES SENTIERS DE RANDONNEE

--- Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes lance son programme d'entretien et de création des sentiers de randonnées. La CCJLVD a lancé une consultation auprès des entreprises locales pour le balisage et les travaux d'entretien des sentiers. La date butoir de la consultation était le vendredi 12 février 2026. 3 entreprises ont soumissionné au marché.

Après analyse des candidatures et offres reçues, le Président propose de :

- retenir l'entreprise Mathieu Caron classée comme l'offre la mieux disante pour le lot 1
- retenir l'entreprise Espace Vert JP Dalmasso classée comme l'offre la mieux disante pour le lot 2

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité le bureau :

- **CLASSE** comme offres mieux disantes, l'offre de l'entreprise Mathieu Caron pour le lot 1 et l'offre de l'entreprise Espace Vert JP Dalmasso pour le lot 2.
- **ATTRIBUE** par conséquent le lot 1 à l'entreprise Mathieu Caron pour un montant de 5200,80 € HT et le lot 2 à l'entreprise Espace Vert JP Dalmasso pour un montant de 14 654€ HT.
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats correspondants et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, le 19/02/2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS



Le secrétaire de séance,
P. IZOARD